

Règlement du VVCK en période COVID-19

RÈGLES GÉNÉRALES :

- Respect des gestes barrières ET respect de la distanciation sociale (voir les documents édités par la FFCK en annexe)
- Si certaines recommandations voient le jour durant cette période, elles devront s'appliquer sans délai.
- LORS DES PHASES STATIQUES (prise du bateau, embarquement, communication des consignes) : une distanciation sociale d'un mètre minimum devra être observée.
- PHASES ACTIVES (engendrant un déplacement du bateau) : Distance minimale de 10 mètres entre les individus.
- APRES LES SEANCES : les sportifs.ves retourneront à leur véhicule sans passer par les vestiaires. Possibilité d'un court bilan en gardant une distanciation d'un mètre minimum, pas de discussion supplémentaire.

LES LOCAUX :

- Le local principal du club de Canoë-Kayak (bureau, vestiaires) est interdit d'accès jusqu'au 2 juin 2020 a minima.
- Les sanitaires sont fermés. Il vous faut prendre vos dispositions au préalable.
- Le hangar reste accessible comme décrit ci-dessous.

RÈGLES D'USAGES DU HANGAR :

- L'accès et l'ouverture (fermeture) du hangar se fera uniquement par le référent de la séance.
- La prise du bateau se fera un par un dans le respect de la distanciation sociale.
- L'utilisation de gel hydro-alcoolique sera fortement conseillée avant toute prise de bateau à l'entrée.
- Seuls le bateau et la pagaie pourront être stockés dans le hangar : tout le reste devra être stocké chez soi : gilet, casque, vêtements...
- Privilégier le fait de venir en tenue de navigation.

AVANT LA SEANCE :

- 10 personnes seront acceptées simultanément (y compris le moniteur).
- Seule la pratique en bateau individuel est permise.
- Les athlètes devront s'inscrire sur facebook, groupe VVCK ou par mail auprès du référent de la séance.

ARRIVÉE AU CLUB :

- Les athlètes arriveront au bassin en tenue de navigation ou se changeront à proximité sans accéder aux locaux du club ni aux installations municipales.
- Ils.elles arriveront sur le site avec leur matériel et sans accéder au local principal tout en respectant là encore la distanciation sociale.
- Ils ne devront toucher que leur matériel personnel : bateau, pagaie et autres accessoires nécessaires à la pratique.
- Ils pourront déposer leur sac personnel dans le hangar, à distance les uns des autres.

PENDANT LA SEANCE :

- Durant la présentation des consignes exposées en début de séance, la distanciation sociale devra être respectée.
- Les athlètes réaliseront la séance dans le respect des consignes sanitaires. Ainsi, il n'y aura qu'un seul bateau dans chaque contre-courant.
- Une séance pourra être dédoublée : l'une sur le bassin en eau calme et l'autre sur le déversoir en eau vive, tout en totalisant un maximum de 10 personnes.
- A l'issue de la séance, chacun débarquera, déposera éventuellement son bateau et sa pagaie dans le hangar, saisira son sac et repartira directement avec son matériel.

AUTRE :

- Regarder la petite vidéo préparée par le club des Pagayous de Vivonne, montrant les gestes barrières appliqués à une séance de kayak : <https://www.facebook.com/pagayous.vivonne/posts/884406505305528>

Annexe : Documents FFCK

PRINCIPALES MESURES SANITAIRES PRÉCONISÉES PAR LA FFCK

COVID-19

En complément des gestes recommandés par les pouvoirs publics, la FFCK a défini les conseils ci-dessous propres aux pratiques de ses disciplines.

Pratiques concernées : canoë, kayak, stand up paddle, sports de pagaie, sports d'eau vive.

Sites de pratique : plans d'eau intérieurs, rivières, mer, espaces d'eau vive.

DISTANCIATION PHYSIQUE

- 1 m entre chaque personne, 4 m² par personne y compris sur l'eau.
- Pratique associative en embarcations individuelles.
- Techniques de navigation et de sécurité adaptées.
- Vérification visuelle de l'équipement des pratiquants par les cadres.

APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

- Masque porté en dehors de la pratique.
- Pas d'accès aux vestiaires et aux douches intérieures.
- Équipements des points de lavage avec du savon.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les points clés.

LIMITATION BRASSAGE DES INDIVIDUS

- Signalétique du site ad'hoc.
- Limitation de transports en commun.
- Pas de croisement adhérents / non adhérents.
- Just paddle : limiter la présence au temps de navigation.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MATÉRIELS ET LOCAUX

- Création d'une zone de désinfection.
- Attribution individuelle de matériel aux adhérents.
- Application du protocole de nettoyage et désinfection de la structure.
- Désinfection matériel entre chaque prêt avec un produit virucide à la norme NF14476.
- Responsabilisation de chaque pratiquant dans le nettoyage de son matériel.



- Affichage dans la structure aux différents points stratégiques de cette affiche et celle destinée aux pratiquants.
- Information des adhérents et des pratiquants.
- Tenue du registre horaire entrée et sortie de la structure.
- Formation des encadrants bénévoles et professionnels.
- Mise en place du DUER (document unique d'évaluation des risques).

INFORMATION ET COMMUNICATION

RESPONSABILITÉ, LUCIDITÉ, EXEMPLARITÉ.

Fédération délégataire du Ministère des sports



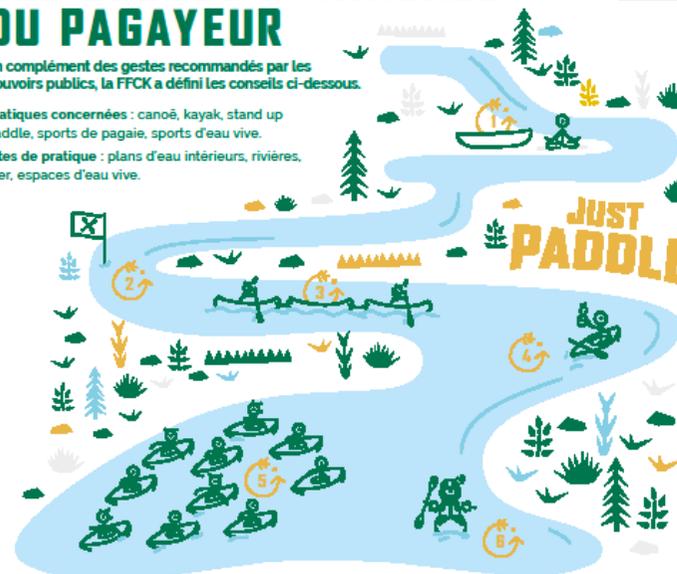
LES GESTES BARRIÈRES DU PAGAYEUR

COVID-19

En complément des gestes recommandés par les pouvoirs publics, la FFCK a défini les conseils ci-dessous.

Pratiques concernées : canoë, kayak, stand up paddle, sports de pagaie, sports d'eau vive.

Sites de pratique : plans d'eau intérieurs, rivières, mer, espaces d'eau vive.



- Je reprends progressivement pour me remettre en forme.
- Je navigue sur des parcours reconnus.
- Je garde une distance de 1 bateau d'écart entre chaque pagayeur.
- Just paddle ! Je ne viens que pour ma navigation.
- J'adapte la navigation à plusieurs pour garantir la distanciation physique.
- Je suis responsable et exemplaire.

INDIVIDUELS

- Je suis expérimenté-e et autonome.
- Je privilégie la pratique à plusieurs, à bonne distance des autres.
- Je privilégie les points d'embarquement des clubs, bases et équipements nautiques.

EN CLUB / STRUCTURE

- Je nettoie et range mon matériel selon les règles sanitaires appliquées dans la structure.
- Je conserve ma pagaie, mon gilet, mes vêtements.

RESPONSABILITÉ, LUCIDITÉ, EXEMPLARITÉ.

Fédération délégataire du Ministère des sports

